L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.
BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 17 DECEMBRE.

LA

COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de « Compagnie Nationale de Télégraphie, » vient d'être organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui ont été accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront distribuées sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui virent de commencer les opérations. Il n'est de filère en sorte que les négociants entièrement à la nouvelle entreprise, mettent pour vendre les actions que de l'argent du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et après Word comme suit : un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises ; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (ou pair) des actions, des certificats d'actions seront donnés. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à ce que presque tous les points qu'ont atteints les moyens actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont des dividendes en un énorme monopole ; elles payent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphie en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenu une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes nationales. La position de la compagnie diffère de celle des autres les compagnies qui l'ont précédée. La quantité de droit de passage est à jamais déduite.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. Au lieu du dividende en vertu duquel notre compagnie a été organisée, elle n'est tenue de payer que 10 pour cent sur le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'élan des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.
Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.
Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscrivent en premier placée sur un pied d'égalité avec les compagnies et auront, comme eux, tous les privilèges dont la compagnie peut se pourvoir jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,
Résidant résidant des Etats de l'Alabama, du Mississippi du Texas et de la Louisiane.
Nos 26, 28 et 30 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.
ou par
D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,
No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résidant, Daniel Edwards,
4 sept.—S m.L 2 j M J S

HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans.

Tel a été prélevé dans l'année expirée le 30 sept 1866 ..... $134,198 42
Reçu : Primes d'incendie 102,209 45
Primes de mer 20,305 21
Primes de rivières ..... 32,013 76 — 154,526 42
Primes : Primes remboursées 2,095 20
Primes non expirées ..... 14,469 60 — 16,565 80
Montant net des primes $137,964 62
PERTES PAYÉES
Pertes par incendie $12,288 39
Pertes sur mer 14,624 16
Pertes sur les rivières 17,050 29
— $43,962 84
Remboursements 2,320 40
Commissions, taxes, loyer, gratifications, etc., comprises et imprimés 11,786 72
Intérêts sur intérêts 2,204 22
Dépenses, loyer et intérêts mobiliers ..... 16,241 20 — 86,765 54
Balance nette $51,199 08
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Billets renouvelables $17,052 00
Primes en voie de perception 12,202 67
Prêts garantis 4,051 16
Prêts sur hypothèques 15,500 00
Prêts sur actions de banques 44,312
Actions de Valleite Dry Dock Company 7,300 00
Actions du Good Intent Turnout Company 700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union 6,250 00
Actions des Compagnies d'Assurances 17,757 50
Intérêts courus 10,045
Prêts à 20,305 41
Prêts de souscription 22,505 04
— $200,202 20
Les billets qui précèdent ont une copie exacte faite en présence de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BARTE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurément et signé publiquement mot, ce 15 octobre 1866.
S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés à partir du 9 novembre prochain. Elle a en outre déclaré un dividende sorip de trente trois au lieu payable sur le montant net des primes participantes de année expirée le 30 septembre 1866—dividende payable après le 10 avril prochain.
E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice Président.
L. W. BARTE, Secrétaire.

DIRECTEURS
Du Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.
C. Parker, A Baldwin, D P Logan,
Jas J Leeds, J Zelley,
F Bonigny, William Boyd, S Cornhot
J H Harris, Alex Marks, A Tertrou,
Lapeza, D L Kershaw, I Degas,
H Gardner, W S Conger, G B Nutwood,
Tom Biele, A Elmer Butler, M J Monch,
M Orgeat, A D Gotaff, E Ganucheau,
A Fernandez, F Lafourche, A Waldstejn,
Hospital, S Hermann, C N Morton,
Poulier, Z Bordelaide, E F Mason.
1-1m

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,
8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[M. HENRI GAILLARDET, 8 Passage Saulnier, à Paris, est seul formier de nos annonces parisiennes.
C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent, que doivent s'adresser MM. les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Drogueries, Parfumerie, Bonneterie, Articles de Paris, &c.
Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans les catégories ci-dessus ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.]

MÉDAILLE D'HONNEUR.

BLANCHE ET BRUNE

En désinfectant l'Huile de Foie de Morue, M. CHEVRIER a doué à cette précieuse préparation thérapeutique une odeur et une saveur agréable qui ne lui enlèvent aucune de ses propriétés.

Cette importante découverte, qui a valu à son auteur une Médaille d'honneur, a généralement répandu l'usage de l'Huile de Foie de Morue désinfectée. Les médecins la prescrivent de préférence à l'exclusion de toutes les autres, dans toutes les maladies où l'Huile de Foiede Morue est indiquée. Voir, pour plus de détails, les rapports médicaux contenus dans la notice qui accompagne chaque flacon.

FERRUGINEUSE DE CHEVRIER

M. CHEVRIER a complété sa découverte en associant l'iodure de fer à l'Huile de Foie de Morue désinfectée. Cette Huile de Foie de Morue ferrugineuse a toutes les propriétés de l'huile et du fer ; elle se digère facilement et ne donne jamais de constipation. Elle est donc préférable aux autres préparations ferrugineuses (pilules ou sirop), elle convient dans toutes les maladies où le fer est employé. Pâtiste pulmonaire, bronchite, rachitisme, scrofules, dartres, goutte, le rhumatisme chronique, les catarrhes anciens, les dyspepsies, les valvulaires difficiles et faiblesses de constitution.

Pharmacie CHEVRIER, 21 rue du Faubourg Montmartre, à Paris.

A la même Pharmacie, se trouvent :
Le VIN ELEXIR DE COCA, excellente préparation tonique.
Le RAPPORT VÉRITABLE FARINCA, pour personnes des gâtes, bâtardes, coupées et constipées.
Les GRANULES de BISMUTH composées contre les diarrhées, dissenteries, maux d'estomac, etc.
DÉPOTS : à New-York, chez MM. JOHN MILHAU, pharmacien, 183, Broadway. — à la NLLE-ORLEANS ; chez MM. DUCOMOS, MAUMELI et BOOM, droguistes ; MONTRUIL, DUBOCHE, SCHWAB, LOUIS CASTEL, pharmaciens, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

MUSCULINE-GUICHON

Le plus précieux et le plus réparateur des analeptiques connus, DIGESTIBLE même dans les cas de dyspepsie les plus désespérés. — Préparée au monastère de la TRAPPE de N.-D. des Dombes (Ain).
Les MUSCULINE-GUICHON, sous forme de tablettes glacées d'une parfaite conservation, se recommandent particulièrement par son propriété essentiellement analeptique et réparatrice, sont prescrites journellement par les médecins et les malades ; sont vivifiantes et rétablissent, sans purgatif, les estomacs les plus délicats, dans les cas de gastrite, de dyspepsie ou cancer d'estomac, d'anémie, diabète, etc.
La MUSCULINE-GUICHON est, en effet, un aliment réparateur pour convalescents des constitutions faibles, épuisées, et des vieillards. — Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. GUICHONDE.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.
Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de vin, limonade et poudre (2. à 30 gr.) dans les Gastrites Gastralgies Aigreurs Nausées Pituites Indigestions Diarrhées Glaires Paresseuses Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.
A la Nouvelle-Orléans, Mouton, Dumesnil, Bogel, Maunsel et Cie, Hart. Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez MOTTEROZ, successeur, 24, rue des Lombards.

Ils tableaux qui précèdent ont une copie exacte faite en présence de la Compagnie.
THOMAS SEOG, Président.
THOS. ARMBRUSTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurément et signé publiquement mot, ce 20 janvier 1866.
PARIS GHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du dimanche suivant de février prochain, sur pour cent d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende sorip de trente cinq pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1865—dividende payable après le 10 avril prochain.
THOMAS SEOG, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ARMBRUSTER, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Jas. G. Gaines, H. J. Hunt
Henry Kershaw, Jas. G. Blake
H. V. Lonsdale, J. H. Sandiz
R. Simon, J. S. Rose
A. C. Bartell, Wm. Rose
Thos. A. Jenner, 29 nov—s

MAUX D'ESTOMAC. — Guérison en peu de jours par le CHARBON DE BELLOC, sous forme de poudre en de pastilles.

MIGRAINES, NÉVRALGIES. — Ces affections sont dissipées rapidement par les PERLES D'ÉTHER du docteur Clertan.

L'ANÉMIE et les autres maladies qui nécessitent l'emploi des ferrugineux sont toujours combattues avec le plus grand succès par les PILULES DE VALLET. Chaque pilule porte en creux le nom de VALLET.

POUDRE DE ROGÉ. — Il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une demi-bouteille d'eau pour obtenir une limonade d'un goût agréable, qui purge sans donner de coliques.

VIN DE QUINIUM de Labarraque. — Ce vin, un des seuls dont la composition soit garantie constante, est une des meilleures préparations de quinquina. Il agit d'une façon remarquable sur les convalescents en leur rendant des forces et hâtant leur retour à la santé. Il guérit les fièvres anciennes alors que le sulfate de quinine n'agit plus.

MALADIES DE LA VESSIE. — La plupart de ces maladies, ainsi que les sciatiques, lombagos, et toutes les douleurs nerveuses en général, sont guéries par les PERLES D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE de Clertan. Le professeur Trousseau dans son traité de thérapeutique, conseille de les prendre au moment des repas à la dose de 4 à 12.

HUILE de foie de morue DE BERTÉ, garantie pure et de première qualité ; une des seules approuvées par l'Académie de médecine.

AVIS. — Tous ces médicaments ont été approuvés par l'Académie impériale de médecine de Paris.

DÉPOTS : New-York, Fougera, Milhau. — Nouvelle-Orléans, Dussapé. — La Havane, Sarra et Cie. — Caracas, Sturup. — San Francisco, Lefbvre et Cie, et dans toutes les grandes villes.

ANÉMIE, maux d'estomac, appauvrissement du sang, maladies des dames et des jeunes filles, guérison par le Phosphate de fer soluble de LERAS, docteur ès-sciences. Ce ferrugineux représente les éléments des os et du sang, c'est le seul qui n'échauffe pas, le seul aussi sans action sur les dents.

MALADIES DES ENFANTS, lymphatisme, anémie, engorgement des glandes du cou, pâleur et mollesse des chairs, eruptions de la peau, le Sirop de raifort iodé de GRIMAULT et Cie est populaire pour leur guérison, et remplace avantageusement l'huile de foie de morue, si désagréable et si indigeste.

MIGRAINES, névralgies, guérison instantanée par le Guarana de GRIMAULT et Cie. Un seul paquet suffit, le plus souvent, pour faire disparaître la plus violente migraine. Son efficacité lui a valu son admission dans la pharmacopée, publiée l'année dernière par ordre du gouvernement.

RHUMES, catarrhes, bronchites, grippe, irritations de poitrine. Le Sirop de Sève de pin maritime de LAGASSE, pharmacien à Bordeaux, est le remède par excellence de ces diverses affections.

MAUX D'ESTOMAC, digestions difficiles, renvois de gaz, vomissements après les repas ; l'usage des Pastilles de lactate de soude et de magnésie de BURIN DU BUISSON, lauréat de l'Académie de médecine, est consacré par la science.

ASTHME, oppression. L'efficacité des Cigarettes indiennes au Cannabis indica de GRIMAULT et Cie est incontestable.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Bocage, Mansell et Bogel, Monteuse Belocke, Castel ; à Saint-Martinville, Schwab ; à Natchitoches, Simmons ; à Thibodeaux, J. Thibodeaux, et dans les principales pharmacies.

RHUMES, GRIPPE,
MAUX DE GORGE
ET IRRITATIONS DE POITRINE.
Contre ces affections le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier, 32, rue Richelieu, à Paris, possèdent une efficacité certaine et constatée par l'Académie Impériale de Médecine de France et la Nouvelle-Orléans. Chez M. DECOSTET, et E. MOUTIE, droguistes.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie
DE LA LOUISIANE.

Directeurs.
J. M. Lapeyre, W. S. Mount,
John Davidson, L. B. Fobbler,
R. Zoberbier, Wm McCulloch,
L. H. Marks, Wm Conry,
E. F. Schmidt, T. K. Finley,
Wm Conger, Anthony Sambola,
W. S. Pike, Patrick Irwin,
David McCord, John C. Blanchet,
L. Caulfield, C. Cavaroc,
Gerard Stith, W. C. Nichols.

Officiers.
JOHN DAVIDSON.....Président.
W. S. PIKE.....Vice-Président.
R. W. YOUNG.....Secrétaire.
L. J. FOURNET.....Trésorier.
W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
M. C. FOLGER, Agent.
Bureau : No 120 rue Carondelet (Bâtiment Davidson.)
Mont—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Peuple, de la Nlle-Orléans.
Bureau, rue du Camp, No 72, entre Bienville

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1866 ..... $[illegible]
Pertes, taxes, dépenses, commissions, remboursements payés dans la même période ..... [illegible]
Actif le 31 décembre 1866 ..... [illegible]

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux ordinaires & équitables, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.
ALFRED MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS.
J. M. Allen, J. B. Lafourque, E. E. Carr,
A. Mandeville, W. B. Chambers, E. L. Cuzan,
E. F. Bonzi, John F. Moore, Lucien Dufour,
Wm M. Pollock, J. B. Lambert, Jos. J. G. Raymond.
[illegible]

Wm. B. MORRIS & Co,
AGENCE D'ASSURANCE.
57.....Carondelet.....57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif.....$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.....$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits ; 10 sept—4m

TAXES.
MANDATS de l'Etat, pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par
H. SERANDEZ,
15 oct—1m No 11 de la rue Carondelet

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la partie des Bois-Dur entre la Nlle-Orléans, la Louisiane et l'Ouest du Texas.
L'A FERRY de chemin de fer partant du pied de la rue Bienville, en face de la rue Bienville, [illegible] SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et en retour, au CONVOI DE MARCHANDISES qui part d'Algier à 8 A. M.
Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant le Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commerce, peuvent faire recevoir en dépôt leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.
Le fret pour les stations de chemin, pour les débarquements, sera reçu à la Rue Bienville en dépôt jusqu'à 7 heures du matin à 5 heures du soir, au plus tard.
Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Grand Bâtar et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, d'Accoulée et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la saison.
Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'enregistrement, et le fret pour l'Ouest doit être payé au Bureau.
G. W. S. BAILEY, Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud
Nlle-Orléans, 22 janvier 1866.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1865.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir :
Sur les risques d'incendie ..... $[illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... [illegible]
Fret, les risques non expirés pour 1865 ..... [illegible]
Montant net des primes ..... [illegible]
Pertes payées dans la même période
Sur les risques d'incendie ..... [illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... [illegible]
Fret, remboursement ..... [illegible]
Commissions de primes ..... [illegible]
Dépenses, taxes, loyer, gratifications, etc., comprises et imprimés ..... [illegible]
Intérêts sur intérêts ..... [illegible]
Décroître pour balance ..... [illegible]
Montant net des primes ..... [illegible]
Pertes payées :
Sur les risques d'incendie ..... [illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... [illegible]
Remboursement, Dépenses, Profit et Pertes, moins intérêts ..... [illegible]
Décroître net ..... [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Billets renouvelables ..... [illegible]
Primes en voie de perception ..... [illegible]
Prêts garantis ..... [illegible]
Prêts sur hypothèques ..... [illegible]
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union ..... [illegible]
Actions des Compagnies d'Assurances ..... [illegible]
Intérêts courus ..... [illegible]
Prêts à ..... [illegible]
Prêts de souscription ..... [illegible]
Les tableaux qui précèdent ont une copie exacte faite en présence de la Compagnie.
J. W. BERGER, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurément et signé publiquement mot, ce 22 janvier 1866.
PARIS GHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende sorip de trente pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1865 ; dividende payable après le 10 avril prochain. Ils ont en outre déclaré un dividende sorip de trente pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1864, payable après le 10 avril prochain, sur les certificats de profit et pertes.
J. W. BERGER, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurément et signé publiquement mot, ce 22 janvier 1866.
PARIS GHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
QUATORZIEME ETAT ANNUEL.
Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1866 ..... $[illegible]
Savoir :
Primes d'incendie ..... $[illegible]
Primes de mer ..... [illegible]
Primes de rivières ..... [illegible]
Bénéfices :
Primes remboursées ..... $ [illegible]
Primes non expirées ..... [illegible]
Montant net des primes ..... [illegible]
Pertes payées :
Pertes par l'incendie ..... $ [illegible]
Pertes par mer ..... [illegible]
Pertes sur les rivières ..... [illegible]
Remboursement ..... [illegible]
Commissions et Dépenses ..... [illegible]
Dépenses, loyer, gratifications, etc. ..... [illegible]
Intérêts ..... [illegible]
Décroître pour balance ..... [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Billets renouvelables ..... $ [illegible]
Prêts sur hypothèques ..... [illegible]
Prêts garantis ..... [illegible]
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union ..... [illegible]
Actions des Compagnies d'Assurances ..... [illegible]
Intérêts courus ..... [illegible]
Prêts à ..... [illegible]
Prêts de souscription ..... [illegible]
Les tableaux qui précèdent ont une copie exacte faite en présence de la Compagnie.
P. J. BOUR, Président.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assurément et signé publiquement mot, ce 22 janvier 1866.
PARIS W. GILDRESS,
Deuxième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, des profit sorip d'intérêt des trois sorip sous-mentionnés.
Sorip Sorip Sorip
A. B. Montgomery, [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible]